

DELIBERATION N°22/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 28 novembre 2024

Compte-rendu du conseil d'administration du 25 juin 2024

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration du 25 juin 2024.

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 28 novembre 2024

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 28 novembre 2024